

## Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) – Service gratuit

Accéder au Service en ligne

Permet de demander à la commune du lieu de naissance un **acte de naissance** d'une personne de **nationalité française** née en France métropolitaine ou dans l'un des départements ou territoires d'outre-mer.

Mais **attention**, certaines communes ne proposent pas ce téléservice. Dans ce cas, vous pouvez faire votre demande par courrier ou en vous rendant sur place.

3 documents différents peuvent être délivrés :

Soit une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance)

Soit un **extrait avec filiation**

Soit un **extrait sans filiation**

Vous devez vous connecter avec FranceConnect.

La démarche est **gratuite**.

Le document est ensuite transmis par courrier **en quelques jours**.

Le délai peut varier en fonction du traitement de la demande par les services de la mairie et du temps d'acheminement du courrier.

### Attention

Si la personne concernée par l'acte est née dans un **État devenu indépendant** (par exemple, Algérie, Tunisie, Maroc), il faut faire la demande d'acte de naissance via le service en ligne dédié aux personnes nées à l'étranger.

- Mariage
- Naissance et filiation
- Actes d'état civil
- Carte d'identité



Ville de

**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00